

Reste alerte :

les yeux bien ouverts, les oreilles bien tendues, la bouche bien fermée

• Le silence commence dès l'interpellation ! Il faut être particulièrement attentif.ve.s aux moments "hors interrogatoire" car il n'y a pas de moment "off" avec les flics. Pas même pendant une pause clope. Il ne faut montrer aucune forme de familiarité ou tenter de convaincre un flic de ta vision de la société.

• Tout est mis en oeuvre pour te mettre en situation de faiblesse ! Toutes les pressions possibles vont être exercées sur toi afin de te fragiliser psychologiquement, t'user, te mettre en condition de stress intense pour te faire parler. Il arrive que la police te fasse croire qu'elle dispose d'un dossier de preuves conséquent alors qu'il ne contient en réalité que des photos anodines. Ne laisse pas tout cela t'atteindre moralement.

• Il est préférable de ne pas refuser l'interrogatoire en bloc même si tu en as légalement le droit. Laisser les flics poser toutes leurs questions permet de mieux comprendre ce qu'ils cherchent, ce qui les intéresse, sur quelles pistes ils sont et où en est l'enquête.

• Demande-leur d'aller au bout en leur disant que tu te réserves le droit de répondre aux questions qui te paraissent sensées tout en sachant pertinemment que tu ne le feras pas.

• Il faut aussi être attentif.ve à l'environnement (pièce, nombre de flics présents, leur uniforme, leur grade, les conversations de couloir, les documents qui circulent, ce qu'ils font...). Tout cela peut être source d'information.

• Ne parle pas aux codétenu.e.s/co-interpellé.e.s que tu ne connais pas personnellement, il peut arriver que des policiers en civil se fassent passer pour de faux interpellé.e.s et partagent ta cellule.

1 3 1 2

« Je n'ai rien à déclarer ! »

Ne rien dire à la police c'est :

- ⇒ se protéger
- ⇒ protéger ses camarades
- ⇒ enrayer la machine policière
- ⇒ adopter une posture en adéquation avec la perspective révolutionnaire

*Retrouvez-nous sur
Facebook et Instagram*

@SecoursRougeGenève

contact : **sr-ge@immerda.ch**

www.secoursrouge.org

www.rhi-sri.org



DON'T TALK TO THE POLICE



Secours Rouge Genève

La Culture du Silence

Cette brochure a pour objectif de véhiculer l'idée selon laquelle il est, quelles que soient les circonstances, toujours préférable de limiter à l'extrême les échanges verbaux avec la police. Que cela soit lors d'un interrogatoire au commissariat ou lors d'un contrôle de routine, que vous soyez blanc comme neige ou trempé.e jusqu'au cou dans la plus accablante des affaires, se taire face aux flics demeure à la fois la meilleure stratégie de défense mais également la posture la plus cohérente dans une perspective révolutionnaire.

Cadre légal suisse

- Se taire face à la police est un droit. L'article 158 A 2b du code pénal garantit ce droit de garder le silence. La personne interrogée doit être informée de ce droit.
- Légalement, rien ne vous oblige à justifier votre choix de garder le silence. Il est cependant préférable de ne pas rester totalement muet.te mais de systématiquement répondre aux questions avec des formules de type : «je n'ai rien à déclarer», «je fais usage de mon droit de garder le silence».
- Il n'y a aucune obligation légale à révéler son identité (nom, prénom, date de naissance). Néanmoins, un refus de ta part peut justifier un passage au commissariat le temps d'effectuer une vérification.
- Dans le cadre d'une garde à vue (GAV), tu as le droit de faire appel (à tes frais!) au service d'un.e avocat.e. L'avocat.e est un conseil, ce n'est pas à elle/lui de décider de la ligne de défense ou de l'attitude à adopter.

Se taire pour se protéger : se taire, c'est mieux s'en sortir

- Tout ce qui est dit, la moindre parole, et ce, tout au long de la procédure (de l'interpellation jusqu'au tribunal) peut être utilisé contre toi. La police ne retiendra de tes déclarations que les éléments permettant de faire de toi un.e accusé.e.

- La police tentera de te faire croire que de passer aux aveux permettra de sortir plus vite et d'obtenir une peine moins lourde. Bien au contraire, ce sont les aveux qui sont la principale source de condamnation et non les preuves matérielles.

- Faire le tri entre les questions qui te dérangent et celles qui te vont, c'est faciliter le travail de la police. Il ne faut jamais commencer à formuler des réponses, quelles que soit le niveau de banalité de la question posée. On se retrouve facilement coincé.e lorsque l'on a répondu aux questions anodines et que l'on se tait face aux questions plus embarrassantes.

- Mentir, dire la vérité, nier ou acquiescer c'est déjà parler et donner de la matière aux policiers.e.s. Même face à des preuves irréfutables il est essentiel de ne rien admettre ou de ne rien nier !

- Refuse toute forme de familiarité avec les policiers. Aucun d'entre eux n'est là pour ton bien même si certains tenteront de te le faire croire.

- Il est essentiel de vérifier le contenu du procès verbal retranscrit. Si ce dernier évoque le fait que ta présence dans leurs locaux se fait de ton plein gré, exige que cela soit modifié ou biffe cette affirmation. Mais il n'est pas nécessaire d'accepter de signer ce procès verbal

Se taire pour protéger les autres : protège tes camarades, partage la culture du silence, briefe ton entourage

- Une audition de GAV est toujours à charge, pour toi mais aussi potentiellement pour d'autres. L'objectif de cette audition est d'obtenir des infos pouvant être liées à un quelconque délit de la part de quiconque.
- Il ne faut donc pas répondre aux questions (même celles qui te paraissent anodines) pour mieux protéger tes camarades.
- Ne te excuses pas même si tu es innocent.e ! T'exclure de la liste des suspects peut orienter la police vers tes camarades. Ne pas le faire la maintient sur une fausse piste.

- En sortant de GAV, prends notes des questions que l'on t'a posé et communique aux camarades le contenu de l'interrogatoire.

Se taire pour enrayer la machine policière

- N'oublie jamais que la police est l'ennemi du peuple : elle tue, mutile, viole et détruit des vies pour servir les intérêts de la classe dominante.

- L'enjeu du travail policier est d'obtenir des informations, et ce peu importe la manière. Il faut tout mettre en œuvre pour qu'elle ne puisse pas les obtenir ! Moins l'on en dit, moins ils en savent, même concernant des sujets apparaissant de prime abord comme banals (vacances, sport, etc...). Même si tu peux facilement te disculper, se taire c'est complexifier le travail de la police.

- Tout ce qui sera dit sera sauvegardé dans les archives. Rien n'est jeté. Tout est conservé, analysé, recoupé, partagé internationalement et peut être utilisé plus tard, sur d'autres affaires.

Se taire c'est adopter une posture idéologique en adéquation avec la perspective révolutionnaire

- Toute déclaration peut faire l'objet de récupération médiatique par la presse bourgeoise afin de relayer l'activité policière et judiciaire dans le but de discréditer les acteur-trices révolutionnaires.
- En ce sens, parler c'est quelque part alimenter la propagande contre-révolutionnaire. Se taire c'est éviter de donner de l'eau à leur moulin.
- Les moments encadrés par la police ne sont pas propices pour exprimer une idéologie. Mais, a contrario, le procès peut l'être ! (voir à ce sujet notre brochure intitulée "Le procès politique").